



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

### DELIBERATION N° DEL075-13

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 8 juillet à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 2 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

#### **Présents :**

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et  
MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN,  
A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, C. SERGENT, P. VERRI.

#### **Pouvoirs :**

Mme Joëlle BEAUGEON (Pouvoir à C. EGEA en date du 08/07/2013)  
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à H. EL GARES en date du 01/07/13)  
Mme Christine PICCA (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 01/07/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 01/07/13)  
M. Yves PERRIER (Pouvoir à G. MORIN en date du 24/06/13)

#### **Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE  
et M. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

### **OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.**

#### **Rapporteur : Pierre VERRI**

M. le Maire expose au conseil municipal :

1/ Modifications de postes - dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et de la réorganisation au sein des écoles maternelles, il est proposé de :

- supprimer un poste d'A.T.S.E.M. principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h30) créé par délibération du 17 novembre 2008 et de créer un poste d'A.T.S.E.M. principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2013,
- supprimer un poste d'A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet (28h45) créé par délibération du 26 juin 2006 et de créer un poste d'A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (23h27) au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

- dans le cadre de la réorganisation du service informatique, il est proposé de :

- supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet créé par délibération du 27 avril 2009 et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

2/ Suppression de poste :

- suite à la nomination d'un agent à l'issue de son stage dans le cadre de la promotion interne, il convient de supprimer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe créé à temps complet par délibération du 17 décembre 2007.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter ces modifications du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2013, au chapitre 012 « charges de personnel ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI